

FO DGFIP 71 Section de Saône & Loire

CTL 16 JUIN 2022

Le CTL s'est ouvert sans déclaration liminaire ni intervention des OS

Point 1 Approbation des PV de CTL précédents

Approbation

Point 2 Harmonisation des horaires d'ouverture au public

FO71 a toujours insisté sur la nécessité d'avoir des horaires d'accueil harmonisés ne serait ce que pour éviter les effets de vases communicants.

La proposition laisse pour autant tellement peu de place à l'accueil notamment pour les sites implantés dans des communes de moins de 10 000 habitants qu'il ne peut être accepté en l'état.

Les horaires sont restreints à l'accueil sans RDV le matin et fermé les mercredis et vendredis alors que ces deux jours sont des jours où les usagers sont disponibles, et les usagers des communes de petites tailles (site sans commune de plus de 10 000 habitants) sont assez demandeurs.

Même si évidemment en termes d'organisation de service il est évident que fermer le mercredi permet beaucoup plus de souplesse et de facilité pour la gestion des RH interne, les deux jours de fermeture constituent une trop grande plage de fermeture.

Nous sommes une administration de recouvrement en plus d'une administration d'assiette et si l'accueil ne fait plus partie de nos missions autant l'annoncer.

FO71 revient sur une ambiguïté dans le document et demande si les horaires d'accueil avec et sans RDV seront également les horaires d'ouverture des caisses.

Les missions de caisse et d'accueil sont assumées par des structures et des services différents aussi bien à Chalon qu'à Mâcon et ailleurs et cette distinction nécessite de s'organiser au mieux au sein et entre structure.

La réponse est que caisse et accueil sont dissociées. La caisse sera ouverte selon les modalités préexistantes. Nous accueillons de moins en moins de public depuis la fin du numéraire et ce sujet n'en est pas un.

La réponse est donc confirmée les caisses seront ouvertes selon les mêmes modalités qu'actuellement.

FO71 insiste sur le fait que cette situation ne sera pas sans poser problème et indique également que la caisse n'est pas ouverte uniquement pour le numéraire à Chalon et Mâcon mais également pour les paiements CB dans les CFP du département.

Point 3 Réorganisation de l'accueil et de la Caisse à la Direction

Réorganisation nécessaire notamment pour répondre à la problématique de l'absence de salle de réunion de grande superficie.

Les plans ont été soumis à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité qui a fait des remarques qui pourraient modifier le projet notamment du fait de la salle de réunion qui pourrait accueillir des extérieurs et qui se trouve en étage.

FO71 demande si les effectifs du service DFT seront maintenus à 2 (une cheffe de service et un agent) et souligne les difficultés du service. La aussi la caisse et l'accueil sont assumés par deux services différents et compte tenu de la taille du service DFT il faudra optimiser l'organisation pour permettre à celui-ci d'assumer ses missions de teneur des comptes DFT et d'accueil.

FO71 déplore que dans les plans présentés il ne semble pas avoir été pris en compte le sujet des armoires actuellement disponible et qui en trouveront pas leur place dans le plan présenté, alors que le sujet de l'archivage semble si présent.

Point 4 Présentation du rapport d'activité 2021

Une fois de plus FO71 se demande à quel public cette publication se destine : la DGFIP / les agents / les partenaires extérieurs ?

C'est un outil de communication qui présente bien, et les améliorations de forme et présentation sont reconnues mais ce rapport est révélateur des difficultés actuelles : la Direction confond résilience et amnésie, pilotage et animation et fait fi de la dimension humaine dans la réalisation des missions.

Point 5 Présentation du résultat de l'observatoire interne 2022

FO71 souligne le fait que la tendance s'amplifie : défiance par rapport à l'environnement global, évolution trop rapide et peu d'association des agents aux changements, les évolutions sont mal connues.

Au sein des structures par contre le niveau de confiance et de communication est meilleur.

Enfin FO71 souligne qu'en période de grandes difficultés avec un contexte d'exercice des missions de plus en plus dur et une reconnaissance quasi inexistante il n'est pas étonnant que le sujet des rémunérations ressortent de manière très appuyée. Ce n'est pas juste une question de pouvoir d'achat en berne mais également une question de reconnaissance des efforts accomplis.

Point 6 : Bilan du télétravail 2021

Le bilan est plutôt positif mais FO71 craint une autocensure des agents.

FO71 demande dans quelle condition un retour arrière est possible sur un octroi de télétravail ?

La Direction indique que le télétravail est accordé sur la base d'une convention qui est bornée dans le temps. A la fin de la période celle-ci peut ne pas être renouvelée. La convention peut aussi être remise en cause dans les trois premiers mois de son entrée en vigueur.

Point 7 Présentation du plan de continuation d'activité

FO71 indique que ce plan est une bonne chose, car l'organisation en temps de crise est une donnée majeure et peut être un facteur d'accélération de sortie de crise.

Mais FO71 déplore le fait que ce plan de continuité n'organise pas la solidarité entre service qui a été également notamment pendant la crise sanitaire un levier pour assumer toutes les missions malgré le manque d'effectif.

Questions diverses :

Demande d'information complémentaire sur le déroulement des élections et surtout la tenue des nouvelles instances : des réunions seront organisées comme lors des précédentes années d'élection. Pour les instances une information sera faire dès que les informations utiles seront connues.

Le NRP 2022 est en cours, FO71 attire l'attention de l'administration sur le fait que nous reprenons le même chemin qu'en 2021 malgré les remontées et les conclusions du RETEX.

La réponse est succincte : des réunions seront organisées.